Envoyé en préfecture le 25/08/2026
Reçu en préfecture le 25/08/2026
Publié le 25/08/2026
ID : 038-213801350-20260824-DEL2026_056-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2026/056

SÉANCE du 24 AOUT 2026

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
ISERE

Date de la convocation :
20 juillet 2026

Président de séance :
Stéphane LEFEVRE, Maire

Secrétaire de séance :
Christophe RUIZ

N° interne de l'acte : 2026
N° de feuillet : 056

L'an deux mille-vingt-six et le vingt-quatre août à 18 h 00, le Conseil municipal de la commune de COURTENAY s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie dans la salle de conseil municipal sous la présidence de Stéphane LEFEVRE, Maire de la commune de COURTENAY.

Membres présents :
Stéphane LEFEVRE (Maire), Florian ALMA, Céline BASCOL, Christophe RUIZ, Franck SICAUD, Monique GIROUD, Georges RINCHET, Wilfried VIVIER, Ingrid VIVIER, Jonathan BARBUT.

Membres absents ayant donné procuration :
Alison GOZZI donne procuration à Christophe RUIZ
Elodie DURAND THIETRY donne procuration à Monique GIROUD
Bernard DUBOST donne procuration à Georges RINCHET
Anaëlle MINELLI donne procuration à Céline BASCOL
Bénédicte BIHAN donne procuration à Stéphane LEFEVRE

Membres absents et/ou excusés :

Nombre de conseillers en exercice	Présents	Pouvoirs	Votants pour	Votants contre	Abstentions
15	10	5	15	0	0

CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALCONS DU DAUPHINE – ACCOMPAGNEMENT EN MATIERE DE RESSOURCES HUMAINES

Le Conseil municipal de la commune de Courtenay,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la convention de prestation de services proposée par la Communauté de communes des Balcons du Dauphiné ;

Vu la délibération n°012-2025 relative à l'adoption de la tarification des prestations de service dans le cadre du schéma de mutualisation 2025-2029 ;

Considérant que la commune de Courtenay a sollicité l'accompagnement de la Communauté de communes des Balcons du Dauphiné dans le domaine des ressources humaines ;
Considérant que cette prestation porte sur :

Envoyé en préfecture le 25/08/2026
Reçu en préfecture le 25/08/2026
Publié le 25/08/2026
ID : 038-213801350-20260824-DEL2026_056-DE

- l'expertise, la mise à jour et la régularisation des dossiers individuels de carrière des agents ;
- l'expertise et la rédaction du projet de délibération relatif à la mise en place du RIFSEEP ;

Considérant que la prestation représente une durée totale de **2,5 jours de travail** ;

Considérant que les modalités financières prévues par la convention sont les suivantes :
- expertise et mise à jour des dossiers des agents : **570,00 €** pour 2 jours ;
- expertise et projet de délibération pour la mise en place du RIFSEEP : **142,50 €** pour 0,5 jour ;

soit un montant total de **712,50 €** ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, DÉCIDE :
- D'approuver la convention de prestation de services entre la **Communauté de communes des Balcons du Dauphiné** et la **commune de Courtenay**, relative à l'accompagnement de la commune en matière de ressources humaines.
- D'approuver le montant total de la prestation fixé à **712,50 €**.
- D'autoriser **Monsieur le Maire** à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution.
- De préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.
- De charger Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré le 24 août 2026 que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre
Le Maire, Stéphane LEFEVRE

Le Secrétaire de séance,
Christophe RUIZ

MAIRIE DE COURTENAY
38510